

Contrat de Location

Article 1: Durée du séjour Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 : Tarifs et taxes de séjour

Nos conditions et tarifs sont non contractuels et modifiables sans préavis. Nos offres promotionnelles ne sont non cumulables entre elles. Le prix inclus : draps, linge de table et de toilette, eau, électricité, chauffage... Le prix n'inclut pas la taxe de séjour qui s'ajoute au coût du séjour à la charge du client. Le prix n'inclut pas le bois de chauffage.

Article 3 : Capacité

La réservation est établie pour un nombre de personnes déterminé. Si le nombre de personnes qui se présentent est supérieur à la capacité annoncé du gîte, le montant du séjour sera revu en conséquence. Si toutefois, le nombre de personnes devait être supérieur à la capacité maximum du gîte, les personnes supplémentaires seraient alors refusées.

Article 4 : Formalités de réservation. Acompte à la réservation

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura réservé le gîte en ligne et acquitté l'acompte de 25% du montant total de la location. La location conclue par les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier, même partiellement, à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 5 : Règlement du solde

Le solde du séjour sera à régler au début du séjour.

Article 6 : Annulation du séjour par le locataire

En fonction de la date d'annulation de la réservation, tout ou partie du montant du séjour vous sera facturée. (la date de prise en compte de l'annulation sera la date d'expédition du courrier ou de l'e-mail).

- a) Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte reste acquis au propriétaire.
- b) Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date d'arrivée, l'ensemble du séjour sera facturé au client.
- c) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.
- d) Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le paiement du solde de la location.

Article 7: Annulation par le propriétaire

En cas d'annulation par le propriétaire, le locataire recevra le remboursement des sommes versées.

Le propriétaire peut mettre un terme à un séjour, sans information préalable et sans indemnités en cas de non-respect des règles édictées à l'article 11 du présent contrat.

Article 8 : Assurance annulation

Aucune assurance annulation est incluse dans nos tarifs.

Article 9 : Heures d'arrivée et de départ

Les gîtes sont accessibles à partir de 16h du jour d'arrivée et libérables à 10h du jour de départ. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 10 : Etat des lieux et Dépôt de garantie

Le locataire s'engage à rendre le gîte en parfait état à la fin du séjour et à assumer financièrement toute dégradation dont il sera responsable. C'est pourquoi un dépôt de garantie d'un montant de 100€ est demandé au locataire lors de son arrivée au gîte. Ce dépôt est restitué à la fin du séjour, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations ont été constatées.

Article 11: Utilisation des lieux.

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il est interdit de fumer dans les chambres à coucher. Il est interdit de laisser un chien seul dans le gîte, ni de lui permettre de monter sur les lits.

Article 12: Assurances

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance pour ces différents risques. Il est à noter, que les mineurs évoluant au sein de la maison et de ses extérieurs sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou personnes ayant autorité sur eux.

Article 11: Cas de force majeure

Pyrénées mon Amour, ne peut garantir la régularité des service d'eau, d'électricité, internet, quelles que soient la durée des coupures ou dysfonctionnement ainsi que toute fermeture brutale du site provoqué par un cas de force majeure.

Article 12 : Litiges

Toute réclamation ou litige doit être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au propriétaire dans les huit jours suivant la fin du séjour. En cas de désaccord persistant, seuls les tribunaux du lieu d'implantation de la location sont compétents.